

Libreville, le 10 juillet 2023

**COLLECTIF CNJG RESTRUCTURE**

Tel : 065 818 877 / 77 884 406 S/C

N°00001/C-CNJG-R/BC/2023

A

Son Excellence, Monsieur le Ministre  
de la Jeunesse et des Sports

**Objet :** Soit transmis du Compte rendu de la séance de travail du **Collectif CNJG Restructuré** pour la redynamisation du Conseil National de la Jeunesse du Gabon (CNJG)

**Excellence, Monsieur le Ministre,**

Nous avons l'honneur de soumettre à votre appréciation le Compte rendu de la séance de travail du Collectif CNJG Restructuré pour la redynamisation du Conseil National de la Jeunesse du Gabon (CNJG), tenue à Libreville le samedi 08 juillet 2023, et qui fera l'objet d'une communication publique et officielle.

Vous trouverez attaché à ce courrier ledit compte rendu.

Tout en vous remerciant pour l'intérêt que vous voudriez bien accorder à notre timbre, nous vous prions d'agréer, Excellence, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

**POUR LE COLLECTIF CNJG RESTRUCTURE**

**LE PRESIDENT DE SEANCE**



**Emmanuel OBAKAMBA OMBANA**

**Ampliations :**

- Secrétaire Général du Ministère de la Jeunesse et des Sports;
- Directeur Général de la Jeunesse et des Activités Socio-Educatives;
- Autres Institutions de la République Gabonaise;
- Partenaires Techniques et Financières;
- Réseaux des Associations et Organisations de Jeunesse;
- Presse Nationale et Internationale;
- Etc.

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE TRAVAIL DU COLLECTIF CNJG RESTRUCTURE**

Dans le cadre de la redynamisation du Conseil National de la Jeunesse du Gabon, le Président de la Junior Entreprise Conseil (JEC), Monsieur Emmanuel OBAKAMBA OMBANA, a présidé une importante séance de travail en hybride avec une délégation des Associations et Organisations de Jeunesse légalement constituées et membres du Collectif CNJG Restructuré composée entre autres de : Mesdames Deoly HOUNDY, Carine ILAMA KASSA et de Messieurs Nelson OVONO, Eliol Trancy LEBISSA, respectivement Président (es) et membres de : Face à Demain, COJEL et Jeunesse d'Abord Gabon. La liste de présence est annexée au présent compte rendu.

La rencontre de ce jour, samedi 08 juillet 2023 à 14H30 s'est tenue dans la salle de conférence de la Fondation Fond Chrétien pour le Développement d'Afrique (FCDA), sise entre les échangeurs de Nzeng - Ayong et de la Cité de la Démocratie (précisément en face de la Station Gabon Oil Compagny).

Cette rencontre avait pour objectif de faire un tour d'horizon sur la situation actuelle du Conseil National de la Jeunesse du Gabon (CNJG), a placé de façon spécifique la question du statut juridico-administratif du Bureau intérimaire actuel au centre de l'action qui mène à la fois en ce qui concerne son fonctionnement, mais aussi le caractère légal de ses actes.

De cette rencontre, trois (03) points ont été inscrits à l'ordre du jour à savoir :

1. La cessation de la période intérimaire du fait de l'expiration du délai
2. L'illégalité du Bureau nouvellement désigné
3. L'inéligibilité du Directoire par intérim du Conseil National de la Jeunesse du Gabon (CNJG) en de prolongation extraordinaire de la période d'intérim échue

### **1. La cessation de la période intérimaire du fait de l'expiration du délai**

Conformément à la correspondance n° 0127/MSJUA/SG/DGJASE du 02 juin 2020, le Secrétaire Général du Ministère des Sports, de la Jeunesse Chargé de la Vie Associative fixait la durée de l'intérim à six mois, soit de juin à décembre 2020. A l'issue de ladite période intérimaire, les missions du Bureau intérimaire du Conseil National de la Jeunesse du Gabon étaient réputées prendre fin en application de l'article 136 du décret n°255/PR/MJSLVA portant attribution et organisation du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, Chargé de la Vie Associative. Or, il convient d'observer à ce jour, que ledit Bureau intérimaire est toujours en fonction en parfaite violation du cadre normatif et règlementaire ci-dessus rappelé. Le délai d'intérim étant expiré depuis plus deux (02) ans, l'autorité de tutelle est respectueusement invitée à constater la cessation des fonctions du Directoire par intérim du Conseil National de la Jeunesse du Gabon (CNJG) et des membres de son Bureau.

## **2. L'illégalité du Bureau nouvellement désigné**

En date du 31 Mai 2023, les membres du Conseil National de la Jeunesse du Gabon (CNJG) apprenaient par communiqué référencé MSJCVA/CNJG/Cab-P/N° 0042/2023 du 31 Mai 2023 via les groupes WhatsApp, le réaménagement d'un nouveau Bureau de ladite structure par le Président intérimaire. Or, ce dernier n'a ni la qualité, ni la compétence pour procéder à un tel acte. En effet, depuis la cessation de la période d'intérim, le Directoire par intérim du Conseil National de la Jeunesse du Gabon (CNJG) n'a pas la qualité pour agir au nom du Conseil. Cet acte de nomination est donc manifestement illégal et devrait être considéré nul et non avenu. De plus le Directoire par intérim du Conseil National de la Jeunesse du Gabon (CNJG), en procédant à la nomination d'un nouveau Bureau intérimaire a largement et considérablement outrepassé les compétences limitativement déclinées dans la correspondance n° 0026/MSJVA/SG/DGJASE/CE-DG du Secrétaire Général du Ministère des Sports, de la Jeunesse, Chargé de la Vie Associative, en date du 25 février 2021. Aux termes de ladite correspondance, le Directoire par intérim était uniquement chargé d'assurer la conduite des affaires courantes, notamment :

- Assurer le suivi du processus de réforme institutionnelle du CNJG ;
- Assurer la représentativité des jeunes auprès des partenaires ;
- Assurer le suivi administratif de l'organisation ;
- Participer au recensement des associations des jeunes et mouvements de jeunesse.

Il s'en suit, qu'en procédant au réaménagement du Bureau par intérim du Conseil National de la Jeunesse du Gabon (CNJG), le Directoire par intérim a violé le cadre réglementaire ci-dessus rappelé.

## **3. L'inéligibilité du Directoire actuel par intérim du Conseil National de la Jeunesse du Gabon (CNJG) en de prolongation extraordinaire de la période d'intérim échue**

Si, d'ordinaire, l'autorité de tutelle (pour des raisons diverses et variées) voudrait réaménager/renouveler/prolonger l'intérim et reconduire le Directoire actuel dans ses fonctions, il conviendra de faire observer que ce dernier n'est pas éligible. Il a en effet, en plus des autres faits qui lui sont reprochés, excédé la limite d'âge requise pour certains membres du Bureau conformément à l'article 24 tiré 2 des Statuts du Conseil National de la Jeunesse (CNJG) qui fixe l'âge limite à trente-cinq ans. Nul besoin de rappeler que cet article est arrimé aux dispositions conventionnelles, notamment au Préambule de la Charte Africaine de la Jeunesse qui dispose, in fine, le jeune « signifie toute personne âgée de 15 à 35 ans ». Une association de jeune ne saurait en conséquence avoir à sa tête, une personne qui ne remplit pas les conditions exigées par l'ensemble des textes en vigueur.

Confiant dans la vision des plus Hautes Autorités, des Associations et Organisations de Jeunesse légalement constituées, dans les engagements des uns et des autres à consolider le vivre ensemble, le Collectif CNJG Restructuré,

exhorte l'ensemble desdites structures et leurs membres à se mobiliser dans l'effort de la restructuration d'un Conseil National de la Jeunesse du Gabon (CNJG) aussi bien en phase avec ses dispositions statutaires et réglementaires, qu'avec les enjeux de l'heure.

Enfin, le Présidium de ladite rencontre a entériné les mesures collectives, relatives à la réorganisation du Bureau du Collectif CNJG Restauré ainsi qu'il suit :

<b>N°</b>	<b>FONCTION</b>	<b>STRUCTURE</b>
<b>1</b>	<b>Coordonnateur</b>	<b>FACE A DEMAIN</b>
<b>2</b>	<b>Coordonnateur Adjoint</b>	<b>JEUNESSE D'ABORD GABON</b>
<b>3</b>	<b>Secrétaire Général</b>	<b>ROJALNU</b>
<b>4</b>	<b>Communication et Porte-Parole</b>	<b>JUNIOR ENTREPRISE CONSEIL</b>
<b>5</b>	<b>Membres (dont 12 Structures)</b>	<b>LISTE ANNEXEES AU COMPTE RENDU</b>

Fait à Libreville, le samedi 08 juillet 2023

**Le Secrétaire de Séance**



**Mme Carine ILAMA KASSA**

**Ampliations :**

- Présidence de la République du Gabon
- Primature
- Assemblée Nationale
- Sénat
- Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Organisations des Partenaires
- Union Panafricaine de la Jeunesse (UPJ)
- Dialogue ONU/CNJ/CEEAC
- Associations et Organisations de Jeunesse
- Presse Nationale et Internationale
- Etc